

## NOTE SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF 2021

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un DOB est obligatoire, et ce dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat s'est tenu lors de la réunion du Conseil Communautaire du 18 Mars 2021. Le rapport d'orientation budgétaire comme la présente note, sont consultables sur le site internet de la CCEPPG.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et être transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Ce budget a été réalisé sur les bases du rapport d'orientation budgétaire présenté le 18 Mars 2021. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants. Toutefois les évolutions qui sont imposées à la collectivité à partir de 2021 principalement au niveau de la gestion des déchets ménagers et assimilés (hausse du coût traitement, TGAP, ..) et de la prévention des risques sur les divers bassins versants (Lez, Berre, Lauzon), conduisent, aujourd'hui, la collectivité à prévoir une augmentation du taux de TEOM et la mise en œuvre de la taxe GEMAPI venant financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations. Le produit de ces deux impositions est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de ces deux compétences. La poursuite des efforts de gestion pour limiter les dépenses et optimiser les recettes sera encore plus nécessaire pour 2021 et les années suivantes.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la CCEPPG, et les charges courantes et notamment les subventions aux associations et contributions aux organismes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et développer l'attractivité et le potentiel de notre territoire.

**Le budget primitif reprend les résultats arrêtés au Compte Administratif 2020 présenté dans cette même séance du Conseil Communautaire.**

## I. La section de fonctionnement

### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

#### **Pour notre collectivité :**

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (centre de loisirs la boîte à malice, crèche le bac à sable, accès déchèterie pour les artisans, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 13.248K€ d'opérations réelles.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les prestations de services effectuées, les salaires du personnel intercommunal, l'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fournitures, les attributions de compensation versées aux collectivités du territoire, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les salaires représentent 9,21% des dépenses de fonctionnement de la collectivité, les atténuations de produits fiscaux (FNGIR, FPIC, attributions de compensation, ..) près de 43%, les subventions aux organismes et associations du territoire 4% ; l'entretien des infrastructures liées aux compétences de l'intercommunalité représentant moins d'1%.

**Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 12.712K€ d'opérations réelles.**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la CCEPPG à financer elle-même ses projets d'investissement.

Les recettes de fonctionnement des collectivités ont baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution ainsi que des mesures fiscales gouvernementales (notamment suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales) ; les compensations prévues ne couvrant pas en totalité ces mesures.

Il existe trois principaux types de recettes pour notre EPCI :

- Les impôts locaux ;
- Les dotations versées par l'Etat (DGF, compensation exonération...) ;
- La TEOM appliquée à l'ensemble du territoire ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population qui devraient cette année être en diminution du fait de la crise sanitaire (ALSH Boîte à malices, Crèche le Bac à sable, ...).

Notre EPCI rentabilise les espaces dont il est propriétaire, il encaisse donc des loyers et redevances sur l'Espace Germain Aubert, tènement foncier industriel. L'évolution de la recette, s'explique par l'arrivée de nouvelles entreprises sur le site, après les travaux d'aménagements nécessaires. *Pour 2020 la prévision est de 372K€.*

b) Les principales dépenses et recettes de la section sont les suivantes :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reversement de fiscalité (Attributions de compensation, taxe de séjour, FPIC, FNGIR)	6 043 189		
Dépenses courantes	4 071 623	Impôts et taxes	10 042 754
Dépenses de personnel	1 290 832	Dotations et participations	2 438 380
Autres dépenses de gestion courante	1 111 247	Recettes des services	401 734
Dépenses financières	114 033	Autres recettes de gestion courante	346 344
Dépenses exceptionnelles	1 500	Recettes financières	16 747
Dotations aux provisions	50 000	Recettes exceptionnelles	800
Dépenses imprévues	30 000	Autres recettes	1 000
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>12 712 424</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>13 247 759</b>
Charges d'amortissement (écritures d'ordre entre sections)	723 218	Produits (écritures d'ordre entre sections)	351 452
Virement à la section d'investissement	577 735	Excédent brut reporté	1 031 487
<b>Total Général</b>	<b>14 013 377</b>	<b>Total Général</b>	<b>14 630 698</b>

Il convient de remarquer que nos recettes réelles de l'exercice 2021 ressortent (hors excédent brut reporté) à 13.248K€, (excédent par rapport aux dépenses réelles).

#### Commentaires & précisions sur le tableau ci-dessus – Dépenses :

On constate une augmentation de 5% des dépenses réelles de fonctionnement par rapport au compte administratif de 2020, liée notamment à l'évolution des coûts et taxes sur les déchets ménagers et assimilés ainsi qu'à l'impact des mesures de confinement 2020 qui ont perturbé l'activité des services.

Reversement de fiscalité : Cela concerne principalement le reversement aux communes du territoire, par le biais d'une attribution de compensation, de la fiscalité perçue (5.766K€), le reversement de la taxe additionnelle perçue sur la taxe de séjour aux Conseils Départementaux de la Drôme et du Vaucluse (17K€), ainsi que les contributions de la collectivité au FNGIR (190K€) et au FPIC.

Dépenses courantes : En dehors des consommations d'eau, d'électricité, téléphone de la collectivité, cela concerne également l'entretien des bâtiments, terrains et équipements de la collectivité, les frais bancaires liés à l'utilisation par les usagers des nouveaux moyens paiements (tipi, ...). Les études inscrites portent sur le Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (Organisation et renforcement de la gouvernance du tourisme) pour 10K€, et sur la continuité du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET) pour 25K€.

Figurent également les contributions à divers organismes (PAYS, Missions Locales, ...) pour 66K€.

Le poste le plus important concerne les marchés contractés pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (3.303K€). Il est précisé que malgré la baisse de TVA à 5,5% pour les collectes des déchets (hors ordures ménagères), se poste augmente de près de 10% au regard du budget prévisionnel 2020. Cette augmentation, supportée par la CCEPPG, est liée à une forte augmentation des coûts en matières de traitement des ordures ménagères et des encombrants (TGAP, nouveau marché de traitement du SYPP). Comme il l'a été détaillé dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, les tarifs appliqués en la matière ont subi une augmentation majeure :

- Traitement OMr et encombrants +44%/ tonne,
- Taxe Générale sur les Activités Polluantes +48% / tonne.

L'impact budgétaire pour 2021 (tonnages constants) est estimé à +362K€. La Communauté de Communes poursuit donc son effort d'investissement sur l'installation de points d'apport volontaire visant à réduire les coûts de collectes et à inciter les usagers aux gestes de tri.

Les principaux postes de dépenses en baisse sont :

- Cotisations – concours divers (-10%)
- Locations : diminution de la location des bacs OM suite à la mise en place des PAV (-6%),
- Téléphonie – changement de prestataire pour la fibre et la téléphonie mobile (-30%)

Les principaux postes de dépenses en hausse sont :

- Entretiens autres biens : mise aux normes des quais de déchargement site Aubert (15K€),
- Formations : liées à la mise en place de la Saisie par Voie Electronique des dossiers ADS (7K€),
- Honoraires : Assistance juridique SVP (7K€) et mission accompagnement Pacte Fiscal & Financier (18K€).

Dépenses de personnel : Retracent les rémunérations, les charges sociales et patronales des agents employés par la collectivité. La hausse constatée (+5% par rapport au CA 2020 /+3% par rapport au BP 2020) s'explique principalement au niveau du BP par la prise en compte d'éventuels remplacements au vu du contexte sanitaire et pour la période estivale (déchèteries), et à l'accroissement temporaire d'activité au niveau de la crèche (protocole sanitaire covid-19, accueil de nourrissons, demande de temps partiel de droit d'un agent).

Autres dépenses de gestion courante : Ce chapitre diminue globalement au regard du CA 2020 de 16%. Outre les charges relatives aux redevances & brevets pour logiciels (SIG, RADS et certificats électroniques) et aux indemnités des élus, figurent à ce poste les contributions obligatoires notamment au SMBVL et au Syndicat de la Berre, ainsi que les subventions aux associations du secteur social et à l'office de tourisme intercommunal.

Il est précisé qu'est joint à la présente note, comme le prévoit la Loi n°2019-1461 du 21 Décembre 2019 (article L.5211-12-1 du CGCT), l'état annuel des indemnités perçues par les conseillers communautaires.

Les principaux postes de dépenses en hausse sont :

Créances admises en non-valeur – Ceci peut concerner principalement des redevances d'enlèvement des ordures ménagères.

Augmentation du poste redevance, brevets, licence (+ 13%) du fait de l'évolution tarifaire annuelle et de la première année de redevance du logiciel lié à la mise en réseau des bibliothèques.

Concernant le poste des subventions, la prévision fait ressortir une baisse de 25%, notamment au niveau du secteur enfance. A noter que cette baisse est liée pour partie à l'évolution des conditions de versement des prestations CAF et MSA.

Dépenses financières : Concerne le remboursement des intérêts des emprunts pour 114K€, dont 17K€ sont pris en charge par d'autres structures ou collectivités. Ce poste est en légère diminution (-10%) par rapport à 2020. Il est précisé que les annuités d'emprunts contractés pour le volet économique sont en partie compensées par les loyers encaissés.

Dépenses exceptionnelles : Porte principalement sur les annulations de titres sur exercices antérieurs, notifiées par la Trésorerie.

Dotations aux provisions / Dépenses imprévues : Par mesure de précautions, 50K€ ont été inscrits en provision afin de se prévenir d'une éventuelle répercussion de la crise sanitaire. Pour mémoire, l'inscription de 80K€ en 2020 n'a pas été mise en œuvre. Par ailleurs, au titre des dépenses imprévues, une inscription de 30K€ a été faite par mesure de précaution notamment en lien avec le volet économique.

Au titre des opérations dites d'ordre, il s'agit des amortissements des immobilisations réalisées par la collectivité. La légère augmentation est notamment liée à la prise en compte dès 2021, d'immobilisations mises en production (+7%).

Enfin, le virement en investissement est prévu à hauteur de 578K€ pour compléter si nécessaire le financement des investissements.

## Commentaires & précisions sur le tableau ci-dessus – Recettes :

On constate une diminution prévisible de 0,77% du budget de fonctionnement recettes par rapport au compte administratif de 2020.

Il est précisé, à ce stade, que l'ensemble des notifications obligatoires ne nous est pas parvenu à ce jour. Seules les bases de la TEOM ont été transmises par les services de la DGFIP.

Impôts & taxes : Ce poste connaît une évolution majeure en 2021. D'une part, comme il l'a été exposé en préambule, le coût des évolutions tarifaires lié à la collecte des déchets ménagers et assimilés est répercuté en partie sur les taux de TEOM dès cette année. Pour mémoire la TEOM est collectée sur l'ensemble du territoire (3 zones, les taux étant lissés sur 6 ans, plafond à 2,5 fois la VLM intercommunale). Les taux proposés sur 2021 sont les suivants :

	TAUX 2020	TAUX 2021
Zone 1	11,70%	11,70%
Zone 2	9,40%	10,90%
Zone 3	8,50%	10,00%
Produit		3 246 551 €

Ce qui représenterait une évolution de 7% du produit par rapport à 2020.

Par ailleurs, la taxe GEMAPI, instaurée à compter de l'exercice 2020, n'a pas jusqu'à présent été mise en action. Cette compétence concerne les trois bassins versants existants sur le territoire de la CCEPPG : le Lez, La Berre et la Vence ainsi que le Lauzon. La couverture de la charge de cette compétence, par la taxe GEMAPI, est prévue pour 2021 à hauteur de 230K€.

**Il est rappelé que le produit de ces deux impositions est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de ces deux compétences.**

La taxe de séjour encaissée auprès des vacanciers représentait, quant à elle, en 2020, 178K€ (avec notamment la régularisation des plateformes telles que AIRBNB). Au regard du contexte, la prévision 2021 est réalisée à hauteur de 127K€.

Enfin, les taux d'imposition des taxes foncières (bâti et non bâti) et de la CFE restent inchangés.

Dotations et participations : Ce poste concerne principalement la DGF qui est estimée à 1.432K€ pour 2021 (-0,53%). Les participations encaissées concernent notamment la facturation du service ADS, la participation du contrat enfance jeunesse (CAF/MSA), pour lequel un avenant de prolongation a été signé en attente du nouveau contrat CTG, ainsi que les subventions attribuées 127K€ (étude EU/AEP, mise en œuvre PCAET, ...). Figure également à ce poste la dotation de solidarité COVID attribuée par le Département de Vaucluse.

Recettes des services : Principalement accès déchèterie et soutien au tri des déchets, participation des familles ALSH BAM et crèche le Bac à sable, remboursement des frais par les budgets annexes et autres structures. Ce poste a été relevé par rapport à 2020 en se basant sur une reprise normale des services suite la crise sanitaire.

Autres recettes de gestion courante : Sont inscrits à ce poste, les loyers encaissés sur le Site Germain Aubert (+19%), hausse due à la location de nouveaux espaces à compter de 2021. Ceci rentabilise les investissements réalisés jusqu'à présent.

Recettes financières : Prise en charge des annuités (intérêts) des emprunts par d'autres structures.

Recettes exceptionnelles : Principalement remboursement des assurances lors de sinistres.

Autres Recettes : Concerne le remboursement par l'assurance de la rémunération des agents en arrêt maladie ou maternité.

Produits écriture d'ordre : Ecriture comptable qui a pour but d'amortir les subventions obtenues pour la réalisation d'investissement, sur la même durée que le bien financé. Y figure également l'écriture de neutralisation des attributions de compensation versées en investissement (142K€), ainsi que la neutralisation de l'amortissement des dépenses liées aux subventions d'équipement versées (Haut Débit, travaux berges) (129K€).

### III. La section d'investissement

#### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

#### b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement (hors restes à réaliser 2020)

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	911 253	Solde d'investissement reporté	
Immobilisation financières (Prêt COVID-19)		Virement de la section de fonctionnement	577 735
Remboursement d'emprunts	377 597	FCTVA	201 980
Subvention d'équipement	50 094	Mise en réserves	912 000
Attribution de compensation	141 830	subventions	
Autres travaux	94 086	Emprunt	500 000
Autres dépenses		Autres produits financiers	35 757
Déploiement Haut Débit	652 480	Cessions d'immobilisations	90 000
Dépenses Imprévues	10 000		
<b>Programme de travaux</b>	<b>1 134 215</b>	<b>Programme de travaux - Financement</b>	
dont		/	
Structure enfance du territoire	251 710	/	388 000
Site G.Aubert : Aménagements extérieurs	46 360	/	26 135
Site Aubert : Aménagement PEEV	155 000		
Site G.Aubert : Aménagement espaces restants	270 416	/	100 000
Voie Douce/Vélo route		/	
Projet tourisme visio 360°	50 000		40 000
SIG	1 659	/	
Déploiement PAV - Programme 2021	346 300	/	128 182
Création aire de compostage 2021	20 000		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	356 824	Produits (écritures d'ordre entre section)	728 589
<b>Total général</b>	<b>3 728 379</b>	<b>Total général</b>	<b>3 728 379</b>

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants, étant précisé qu'il s'agit pour beaucoup de complément d'inscription pour des projets en cours de réalisation ou projetés :

Mise aux normes électriques des bâtiments occupés par les services de la CCEPPG (déchèteries, crèche, espace Aubert) pour 21K€.

- Pôle Aménagement du territoire :  
-Harmonisation du SIG : continuité de l'harmonisation 2K€

- Mise en œuvre de la Saisie par Voie Électronique 5K€

-Voie sur Berre : report de l'enveloppe de 25K€.

- Pôle Développement Economique / Tourisme :

- Espace Germain Aubert : Complément d'inscription pour l'accueil d'une activité logistique pour 90K€, prévision aménagement espaces restants pour 161K€, aménagement complémentaires PEEV pour 155K€, Aménagement paysager du site Aubert pour 46K€,

- Inscription de l'aide à l'immobilier d'entreprise pour 12K€,

- Tourisme : Axe 1 de la feuille de route : réalisation d'un projet vision 360° et photos 50K€,

- Déploiement Haut Débit – Fin de la 1<sup>ère</sup> tranche 26 et engagement de la 2<sup>ème</sup> phase 402K€ - Solde du déploiement pour le Vaucluse 250K€ soit un total de 652K€.

- Pôle Environnement :

- Déploiement de containers notamment du fait du nouveau schéma de collecte pour 346K€ pour le programme 2021 et solde des programmes antérieurs 373K€, ainsi que la signalétique de ces points 21 K€,

- Création d'aires de compostage – enveloppe financière 2021 – 20K€.

- Pôle Social :

- Structure petite enfance en Drôme et crèche de Valréas – Complément pour 252K€,

- Subventions d'équipement aux structures enfance crèche et ALSH : 3K€.

d) Financements - subventions d'investissements prévues :

- de la Région : CRET Haut Vaucluse : inscription complémentaire de 128K€ pour le déploiement des points d'apports volontaires des déchets. Site AUBERT =100K€ pour l'accueil d'une activité logistique et 26K€ pour l'aménagement paysager.

- Autres : la vente d'une parcelle de terrain pour 90K€, LEADER pour 40K€ en lien avec le projet Visio 360]

- DETR : +236K€ pour le déploiement des points d'apports volontaires des déchets.

Concernant les projets de constructions de locaux petite enfance, inscriptions complémentaires de financement CAF et des Conseils Régionaux (ARA et PACA) pour un total de 388K€

Le recours à une ligne de trésorerie figure à hauteur de 500K€.

**Il est à noter qu'à ces inscriptions viendront se rajouter les restes à réaliser de 2020.**

### III. Budget Annexe Service Assainissement Non Collectif – Budget 2020

#### a) Généralités

Ce budget annexe est relatif au service d'assainissement non collectif. Ce service est notamment chargé du contrôle des installations du territoire. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de ce service.

Au niveau de la section d'investissement, **le report en excédent d'investissement 2020 ressort à 11K€**. Il est prévu en 2021, de faire l'acquisition d'un logiciel permettant la gestion des installations et contrôles ANC.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (contrôle de bon fonctionnement, réhabilitation, ventes immobilières, ...).

**Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 58K€.**

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les frais du prestataire de service chargé des contrôles (facturation à l'acte réalisé), la maintenance du logiciel dédié à cette compétence et la prise en charge du salaire de l'agent chargé de la comptabilité.

**Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 58K€.**

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont les suivantes :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	28 400	Impôts et taxes	
Dépenses de personnel	2 566	Dotations et participations	
Autres dépenses de gestion courante	400	Recettes des services	58 205
Dépenses financières		Autres recettes de gestion courante	
Dépenses exceptionnelles	120	Recettes financières	
		Recettes exceptionnelles	
Dépenses imprévues		Autres recettes	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>31 486</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>58 205</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)			
Virement à la section d'investissement		Produits (écritures d'ordre entre sections)	
Résultat reporté	26 719	Excédent brut reporté	
<b>Total Général</b>	<b>58 205</b>	<b>Total Général</b>	<b>58 205</b>
INVESTISSEMENT			
Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté		Subventions	
Remboursement d'emprunts		Emprunt	
Acquisition logiciel ANC	10 968	Autres produits financiers	
Autres dépenses		Autres recettes	
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>10 968</b>	<b>Total recettes réelles</b>	<b>0</b>
Résultat reporté		Excédent brut reporté	10 968
<b>Total Général</b>	<b>10 968</b>	<b>Total Général</b>	<b>10 968</b>

Le 08/04/2021

**Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers communautaires - membres de l'exécutif**  
 (article 92 4° de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 codifié à l'article L.5211-12-1 du CGCT)

**Exercice 2020**

Elu-e	Fonction à la CCEPPG	Montant indemnité brute perçue à la CCEPPG	Montant indemnité brute perçue dans d'autres collectivités territoriales et EPCI		
			Commune	Département	Autres EPCI
Patrick ADRIEN	Président	<b>20 915,73 €</b>	29 088,21 €		
Jean-Noël ARRIGONI	Vice-Président	<b>10 961,64 €</b>	4 492,25 €		
Paul BERARD	Vice-Président	<b>4 677,62 €</b>	-		
Bruno DURIEUX	Vice-Président	<b>4 319,77 €</b>	21 579,41 €		
Jacques GIGONDAN	Vice-Président	<b>4 319,77 €</b>	8 914,53 €		
Marie-Pierre LO MANTO	Vice-Présidente	<b>4 677,62 €</b>	5 596,06 €		
Marie-Catherine PEYRON	Vice-Présidente	<b>4 677,62 €</b>	1 960,20 €		
Pascal ROUQUETTE	Vice-Président	<b>4 319,77 €</b>	6 806,45 €		
Jean-Marie ROUSSIN	Vice-Président	<b>8 997,39 €</b>	948,24 €	39 205,20 €	
Corinne TESTUD-ROBERT	Vice-Présidente	<b>4 319,77 €</b>	10 959,01 €	39 205,20 €	
Pierre-André VALAYER	Vice-Président	<b>4 677,62 €</b>	11 233,18 €		2 785,95 €
		<b>76 864,32 €</b>			